

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EMPRUNT LONG TERME – INVESTISSEMENT ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Séance du 27 octobre 2025

Dûment convoqué le 21 octobre 2025

En l'an 2025, le lundi 27 octobre à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (21) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, M. BLANC, P. BLANQUE, P. CAMPS, J. CORDELETTE, C. DELIAS, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-D. LAPORTE, D. MARIN, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS.

Absents (5) : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PONS, M. SANTANACH.

Pouvoirs (10) : H. BAUDET (à A. HUG), A. BOUSQUET (à P. BLANQUE), M. GARCIA (à M. POUDADE), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), J.-L. LACUBE (à J.-D. LAPORTE), P.-L. LE TAON-BARRES (à J.-L. DEMELIN), A. LUNEAU (à M. RIFF), F. MARTIN (à M. BLANC), P. PETITQUEUX (à P. BATAILLE), C. VERDAGUER (à S. POLATO).

Secrétaire de séance : Stéphanie PRUDENTOS.

Acte n° : CCPC-2025300-011

Rapport

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif de la communauté de communes Pyrénées Catalanes délibéré en date du 7 avril 2025 ;

VU l'inscription budgétaire au budget principal pour le financement des activités de pleine nature :

- Nouvelle signalétique des sentiers de randonnée ; (85 000€)
- Fournitures et mise en place d'enneigeurs ; (307 000€)
- Etude et forage d'eau potable au Camporells ; (100 000€)
- Achat et mise en place de box pour vélos et voies vertes ; (80 000€)

CONSIDERANT les offres du crédit agricole d'un emprunt selon les modalités suivantes :

Emprunt 1 : nouvelle signalétique des sentiers de randonnée et fournitures et mise en place d'enneigeurs.

Montant emprunté : 392 000,00 € ;

Durée : 10 ans, soit 120 mois ;

Amortissement/périodicité : à échéances constantes/trimestrielle ;

Taux fixe à 4,10% ;

Emprunt 2 : Etude et forage d'eau potable au Camporells et achat et mise en place de box pour vélos et voies vertes.

Montant emprunté : 180 000,00 € ;

Durée : 10 ans, soit 120 mois ;

Amortissement/périodicité : à échéances constantes/trimestrielle ;

Taux fixe à 2,10% ;

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2025, dûment adopté par l'assemblée délibérante, dans lequel les crédits des opérations citées et afférents aux emprunts envisagés ont été inscrits et prévus au chapitre 16 du budget principal ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

066-246600464-20251027-CCPC-2025300-011-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2025

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'accepter les offres du Crédit Agricole selon les modalités proposées ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

- D'accepter les offres du Crédit Agricole selon les modalités proposées ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20251027-CCPC-2025300-11-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

